

DELIBERATION N° 2023.06. 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 1^{er} JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni à la Salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : **19**
Présents : **15**
Votants : **19**

Étaient présents :

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;

Charline **DECARNIN**, Yves **MARTIN**, Jorge **DOS SANTOS**, Marie-Claire **NAESSENS**, Isabelle **CANDELIER**, Éric **TIRLEMONT**, Théo **VANENGELANDT**, Fabienne **MEPLON**, Maurice **VANDEWALLE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Christelle **DELEPLACE**, ayant donné procuration à Isabelle **CANDELIER**

Olivier **MORVAN**, ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Brigitte **MAINGUET**, ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Sylvaine **DELVOYE**, ayant donné procuration à Éric **TIRLEMONT**

Était absent excusé :

/

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline **DECARNIN** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023.06.14

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUPRES DES FAMILLE AYANT DES ENFANTS INSCRITS DANS UNE ECOLE DE MUSIQUE POUR L4ANNEE 2023/2024

M. LE MAIRE RAPPELLE aux membres du conseil municipal que la commune de Vendeville aide financièrement depuis plusieurs années maintenant, les familles ayant un ou plusieurs enfants inscrits dans une école de musique.

Cette action s'inscrit pleinement dans la politique culturelle menée par la municipalité et permet aux enfants âgés de moins de 18 ans qui le souhaitent, de suivre une formation musicale.

M. LE MAIRE PROPOSE, pour l'année 2023/2024 de renouveler cette aide financière selon les conditions suivantes :

- ✓ Aide à hauteur de 50 % du montant de la facture avec une participation financière maximale de la collectivité de 120,00 € par année scolaire et par jeune,
- ✓ Aide réservée aux enfants de Vendeville âgés de moins de 18 ans,
- ✓ Présentation d'un justificatif d'inscription pour l'année 2023/2024,
- ✓ Présentation de la facture acquittée,
- ✓ Présentation d'un RIB,

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2023.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

ADOpte le renouvellement de la participation financière de la commune auprès des familles ayant des enfants inscrits dans une école de musique pour l'année 2023/2024 à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 16 juin 2023

Le Maire,



Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,



Charline DECARNIN